



Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 059-215900903-20260520-2026_54-AR



DEPARTEMENT DU NORD

--

COMMUNE DE BONDUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS MUNICIPALES

Nous, Maire de la Commune de BONDUES.

VL

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire certaines de ses attributions,

N° 2026-54

Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ESPACE JEUNES

Vu la délibération n° 26-2-2 en date du 08 avril 2026 qui précise que le Conseil Municipal délègue au Maire le pouvoir et notamment de fixer, librement et dans tous les cas, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Tarifs

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des activités proposées à l'Espace Jeunes

DECISIONS

Article 1 De réviser le tarif plancher en harmonisant le plancher avec le QF CAF tel qu'appliqué aux autres services municipaux

Article 2 D'appliquer un tarif différencié pour les usagers domiciliés hors de la commune

Article 3 D'appliquer les tarifs ci-dessous :

ADHESION / FAMILLE De juin N au 31 Mai N+1	QF ≤ 750	QF ≤ 992	QF ≤ 1718	QF ≤ 2290	QF > 2290
BONDUOIS	11,00 €	13,00 €	21,00 €	26,00 €	31,00 €
EXTERIEURS	31,00 €	33,00 €	36,00 €	38,00 €	41,00 €

TARIFS PAR ENFANT :

FORFAIT SEMAINE	QF ≤ 750	QF ≤ 992	QF ≤ 1718	QF ≤ 2290	QF > 2290
BONDUOIS	30,00 €	31,00 €	42,00 €	47,00 €	52,00 €
EXTERIEURS	58,00 €	62,00 €	66,00 €	71,00 €	76,00 €

FORFAIT SEJOUR	QF ≤ 750	QF ≤ 992	QF ≤ 1718	QF ≤ 2290	QF > 2290
BONDUOIS	65,00 €	66,00 €	88,00 €	130,00 €	171,00 €
EXTERIEURS	190,00 €	197,00 €	208,00 €	248,00 €	288,00 €

TARIFS PAR ENFANT

TARIF A LA CARTE BONDUOIS	QF ≤ 750	QF ≤ 992	QF ≤ 1718	QF ≤ 2290	QF > 2290
accueil activité	6,00 €	7,00 €	11,00 €	14,00 €	17,00 €
sortie traditionnelle	14,00 €	15,00 €	22,00 €	27,00 €	32,00 €
grande sortie	22,00 €	23,00 €	36,00 €	42,00 €	47,00 €
TARIF A LA CARTE EXTERIEURS					
accueil activité	22,00 €	23,00 €	24,00 €	27,00 €	30,00 €
sortie traditionnelle	42,00 €	45,00 €	48,00 €	53,00 €	58,00 €
grande sortie	52,00 €	57,00 €	63,00 €	69,00 €	74,00 €

En cas de non transmission du QF CAF, le tarif maximum sera appliqué.

En cas d'absence pour raison médicale et sur présentation d'un justificatif, une proratisation sera appliquée pour le remboursement des activités non consommées.

- Justificatif à fournir pour les familles considérées comme bonduoises :

Pour les familles résidant sur la commune

- la taxe foncière ou une facture de moins de 3 mois de consommation de gaz, d'électricité ou d'eau.

Pour les familles ne résidant pas sur la commune

- le cas échéant un justificatif du paiement d'un impôt sur Bondues.

Article 4 Décidons d'appliquer ces tarifs à compter du 1er juin 2026

Article 5 M. le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à M. le Préfet de la Région des Hauts de France, Préfet du Nord.

Fait à BONDUES, le 20 mai 2026



Martin Lepoutre,
Maire de Bondues